

Note d'information Coronavirus

3 mars 2020 – CIG Service de médecine préventive

Dans le contexte actuel d'épidémie liée au Coronavirus dans le monde, les autorités sanitaires françaises émettent des recommandations et des mesures de prévention qu'il convient de respecter. L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France décline ses conseils aux collectivités. Ces recommandations font l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution de l'épidémie et de l'état des connaissances.

La diffusion des messages de prévention consiste à :

- ▶ Enoncer les recommandations pour les personnes qui rentrent des zones géographiques où circule le virus, aujourd'hui : Chine, Hong-Kong et Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie pour la Vénétie, la Lombardie et l'Emilie Romagne.
- ▶ Diffuser des messages de prévention avec les gestes barrières. ([Documents à télécharger](#))
- ▶ Suspendre tous les départs vers la Chine et consulter avant tout départ vers un pays étranger la fiche « conseils aux voyageurs » sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination

POUR LES PERSONNES QUI RENTRENT DES ZONES GÉOGRAPHIQUES OÙ CIRCULE LE VIRUS

Au retour et dans les 14 jours suivant un séjour dans une zone où circule activement le virus, il est nécessaire de :

- ▶ Surveiller **la température** 2 fois par jour
- ▶ Surveiller l'apparition de symptômes **d'infection respiratoire** (toux, difficultés à respirer...)
- ▶ Porter **un masque chirurgical** en face d'une autre personne et pour les sorties
- ▶ Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydroalcoolique
- ▶ Éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...)
- ▶ Éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...)
- ▶ Éviter toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...)
- ▶ **Travailleurs/étudiants : le retour au travail est possible tant que la personne est asymptomatique, même si le télétravail reste à privilégier s'il est envisageable.**



Pour les personnes qui résident dans une de ces communes de l'Oise : Crépy-en-Valois, Vaumoise, Lamorlaye, Lagny-le-Sec, Creil (incluant pour des raisons de proximité géographique les communes limitrophes de Montataire, Villers-Saint-Paul et Nogent-sur-Oise) et la Croix-Saint-Ouen, elles sont incitées à recourir au télétravail et à éviter de circuler hors de la zone, ou de rejoindre des rassemblements publics hors de la zone.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer, dans les 14 jours suivant le retour, il est nécessaire de :

- ▶ Contacter rapidement le SAMU Centre 15 en signalant son voyage
- ▶ Éviter tout contact avec son entourage et conserver son masque
- ▶ Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

Inciter tout agent à déclarer au médecin de prévention de la collectivité s'il est contaminé ou en contact avec une personne contaminée .

POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION

Il convient de renforcer les mesures de prévention des infections respiratoires en adoptant les « gestes barrières »

Le coronavirus COVID19 se transmet lors de contacts étroits entre personnes par l'inhalation de gouttelettes infectieuses émises lors d'éternuements ou de toux par le patient ou après un contact avec des surfaces fraîchement contaminées par ces sécrétions. Les coronavirus survivraient quelques heures dans le milieu extérieur, sur des surfaces inertes sèches. L'OMS définit une période d'incubation de 14 jours entre l'infection par le virus et l'apparition des symptômes.

Adoptés au quotidien, les gestes barrières permettent de réduire la transmission des infections virales respiratoires. Ces « gestes barrières » font barrage aux virus et contribuent à se protéger et protéger son entourage.



Le lavage régulier des mains à l'eau et au savon constitue **la mesure d'hygiène la plus efficace** pour prévenir la transmission de tous les microbes de l'hiver. (Organisation mondiale de la santé)

En pratique, dans les collectivités :

- ▶ Communiquer ces mesures aux agents, pour renforcer la prévention et les gestes barrières.
- ▶ Pour les professionnels occupant **des postes d'accueil de public, de soins et de nursing**, mettre à leur disposition, dans la mesure du possible, des solutions **hydroalcooliques ainsi que des lingettes biocides de désinfection des surfaces.**
- ▶ **Renforcer le nettoyage des surfaces de travail**, y compris les claviers d'ordinateurs, souris, téléphone, etc. et porter une attention particulière aux postes de travail partagés.
- ▶ **Privilégier l'entretien des locaux par des méthodes de nettoyage humide : recommander le balayage humide et éviter l'utilisation des aspirateurs.**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
 Égalité • Équité • Protection
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Twitter Facebook LinkedIn @MinSoliSante @AlerteSanitaire

Se laver les mains

GESTE 1

Pourquoi se laver les mains ?

Le lavage des mains à l'eau et au savon est LA mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de TOUS les microbes de l'hiver*
 (*Source Organisation mondiale de la Santé)

Quand faut-il se laver les mains ?

AVANT

de préparer les repas, de les servir ou de manger.

APRÈS

- s'être mouché, avoir toussé ou éternué
- avoir rendu visite à une personne malade
- chaque sortie à l'extérieur
- avoir pris les transports en commun
- être allé aux toilettes

Comment se laver les mains ?

Se laver les mains à l'eau et au savon

- Pendant 30 secondes
- Puis se sécher les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

LES 6 ÉTAPES DU LAVAGE DES MAINS

- Paume contre paume
- Le dos des mains
- Entre les doigts
- Le dos des doigts
- Les pouces
- Le bout des doigts et les ongles

► **Organiser l'entretien des locaux avant le début de la journée de travail des agents.**

► **Veiller à ce que les équipements de protection individuelle soient bien individuels et non partagés. Cette recommandation est essentielle pour les EPI respiratoires dans tous les secteurs d'activité, notamment le secteur technique.**

Pour mémoire, le port des masques de protection respiratoire de type chirurgical n'a pas d'intérêt dans le cadre professionnel ; ce type de masque n'est indiqué que pour le patient présentant des symptômes respiratoires.

Cependant pour les personnels soignants qui ne pourraient pas être équipés de masque de protection de type FFP2, le port double du masque de type chirurgical est préconisé, à savoir un masque porté par le patient présentant des symptômes respiratoires et un masque porté par le soignant.

Cette conduite à tenir est également conseillée pour les interventions des secouristes auprès de victimes présentant des symptômes respiratoires.

SI UN AGENT EST CONTAMINÉ (CAS CONFIRMÉ) : QUE DOIT FAIRE L'EMPLOYEUR ?

► Procéder au nettoyage des locaux : un délai de latence pour intervenir est souhaitable, les coronavirus pouvant probablement survivre 3 h sur des surfaces sèches.

► Équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces avec port d'une blouse à usage unique, de gants de ménage (le port de masque de protection respiratoire n'est pas nécessaire du fait de l'absence d'aérosolisation par les sols et surfaces) et veiller à l'élimination de ces équipements dans des sacs bien hermétiques ;

► Entretien des sols : privilégier une stratégie de lavage-désinfection humide :

- Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent,
- Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique,
- Laisser sécher.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Pour connaître l'ensemble des informations et recommandations concernant le nouveau coronavirus un numéro d'appel gratuit le **0 800 130 000** est mis en place, tous les jours de 9 h à 19 h.
- Ministère des Solidarités et de la Santé : [coronavirus](#)
- Ministère des Solidarités et de la Santé : [mieux comprendre la situation](#)
- Direction générale de la Santé : [point de situation sur l'épidémie](#)
- www.gouvernement.fr/info-coronavirus